

FORMATION AU LOGICIEL COMPTINE

Gestion Comptable, Analytique et Budgétaire d'un CSE (Comité Social et Economique), d'une Association, d'un COS (Comité des Oeuvres sociales), d'un CAS (Comité d'Actions Sociales)

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Cette formation s'adresse aux trésoriers et gestionnaires qui doivent assurer le suivi des comptes et les budgets. Il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances approfondies en comptabilité.

OBJECTIFS

Apprendre à tenir une comptabilité par commission et activité avec le logiciel spécifique de comptabilité Comptine pour :

1. Organiser sa comptabilité et saisir les écritures comptables
2. Contrôler les comptes banque par rapprochement bancaire
3. Contrôler les budgets par commission et activité
4. Présenter le bilan, les résultats en fin d'exercice

PROGRAMME sur 1 jour minimum

Objectif : organiser sa comptabilité et saisir les écritures comptables

- Principes de base de la comptabilité
- Définir le plan comptable analytique par activité et commission et le plan comptable général (compte de bilan charges et produits)
- Principes de la saisie des écritures
- Création de modèles de saisie
- Ouverture et clôture d'un exercice budgétaire

Objectif : contrôler les comptes banque par rapprochement bancaire

- Suivi du compte banque : effectuer le rapprochement bancaire par pointage des écritures

Objectif : contrôler les budgets par commission et activité

- Comment enregistrer les budgets, les dépenses et recettes

Objectif : présenter les résultats d'exploitation en fin d'exercice / Utiliser les documents

- Les écritures de fin d'année (stocks, immobilisations, charges et produits se chevauchant sur 2 exercices)
- Analyser les documents
- Suivi des prêts au personnel
- Rémunération des fonds de placement
- Présentation des comptes en fin d'année

- Utilisation des états ANC
- Edition les annexes comptables

DUREE ET MODALITES D'ORGANISATION

La formation a lieu sur 1 jour minimum (journée de 7 heures de formation)

Formation sur site / dans les locaux d'ARETE / à distance

Nombre de stagiaires prévu : un maximum de 4 stagiaires est préconisé

DELAI

Il faut prévoir un délai d'au moins 1 semaine pour transmettre une demande de départ en congé de formation à l'employeur.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

A minima 1 ordinateur pour 2 personnes est mis à disposition.

La salle est équipée d'un vidéo projecteur ou se déroule en Visio.

La formation se fait au moyen d'un support de cours Powerpoint remis au stagiaire.

Elle se fait à partir de la base de données du client afin de répondre à ses besoins et d'aborder les cas particuliers de son fonctionnement.

Des exercices sont réalisés tout au long de la formation afin de s'assurer que les points abordés sont bien assimilés par les stagiaires.

La formation est assurée par Madame Laurence BOULMECK, formatrice depuis plus de 15 ans au sein d'ARETE.

SUIVI ET EVALUATION

Les stagiaires doivent signer des feuilles de présence par demi-journée.

Au cours de la formation, une évaluation sous la forme d'un QCM est proposée dans le but de mesurer si les points les plus importants sont bien acquis.

Une enquête de satisfaction est remplie par les stagiaires afin de savoir si la formation a répondu à leurs attentes.

Une attestation de formation est remise en fin de stage.

ACCESSIBILITE / ACCUEIL DE PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Nos locaux ne sont pas accessibles à un public en situation de handicap moteur.

Nos formations doivent alors se dérouler sur site ou à distance.

Pour toute autre situation de handicap, merci de nous contacter (par téléphone 01 40 22 12 12 ou par mail o.bourreau@arete.fr) si vous avez des besoins spécifiques pour suivre la formation. Nous étudierons alors avec vous les moyens que nous pourrions mettre en œuvre pour vous accompagner au mieux.

COMMENT S'INSCRIRE / TARIFS

Par téléphone au 01 40 22 12 12

Par mail : contact@arete.fr / f.casalini@arete.fr

Notre tarif journalier sur site est de 1 155 € à Paris et en région parisienne et de 1 399 € hors région parisienne. Il est de 1 155 € pour une formation à distance.

Les frais de déplacement de l'intervenant sont à la charge du CSE.